

MODE OPERATOIRE CONSULTATION MEDECIN DU TRAVAIL A DISTANCE

Décision du médecin du travail de réaliser des consultations à distance



Analyse de la faisabilité de la consultation à distance pour le salarié



Vérification du consentement du salarié à la consultation avec le médecin du travail à distance
Enregistré dans le logiciel métier



Si refus du
salarié



Programmation d'une
visite en présentiel
Le SPSTI BTP décide
du centre



Si accord du salarié
Convocation



Accueil du salarié dans le centre du SPSTI BTP.
Vérification de l'identité du salarié. Expliquer le déroulé de la consultation en 2 temps



Réaliser la pré visite par l'AST et l'IST et saisie des informations et résultats des examens dans l'outil métier



Installer le salarié dans une pièce équipée du matériel informatique dans un centre du SPSTI BTP et accompagnement à la connexion



Laisser le salarié seul pour la réalisation de la téléconsultation



Tenue de la consultation avec le médecin du travail du SPSTI BTP



Signature électronique du salarié et envoi des documents